

**ICEP-CFA**

un centre de formation d'apprentis



# **INSTITUT CONSULAIRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

**CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CALVADOS**

## **PROGRAMME DES MINI-STAGES**

**DESTINES AUX ELEVES DE 3<sup>è m e</sup>**

**2017**

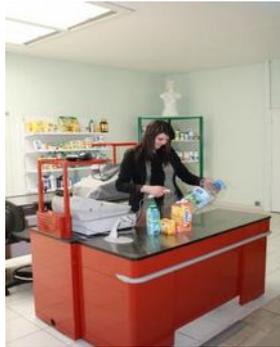
**ICEP-CFA DES C.C.I. DU CALVADOS - 8 RUE CLAUDE BLOCH, 14053 CAEN CEDEX 4  
☎ 02 31 46 75 52 - FAX : 02 31 46 75 50**

# MINI-STAGE A L'ICEP-CFA

☞ Déroulement sur 1 journée

☞ Découverte des métiers : 5 ateliers

**VENTE**



**FLEURISTE**



**CUISINE**



**SERVICE  
EN SALLE**



**POISSONNERIE**



## CONDITIONS

### INSCRIPTIONS

Après recensement des jeunes intéressés, soumettre votre demande à l'ICEP-CFA auprès de  
MME ASTRID FLEURY

8 RUE CLAUDE BLOCH  
14053 CAEN CEDEX 4

☎ 02 31 46 74 60

FAX : 02 31 46 75 50

@ : [afleury@caen.cci.fr](mailto:afleury@caen.cci.fr)

L'inscription des jeunes se fera suivant l'ordre d'arrivée des réservations.

Pour des raisons d'organisation, les effectifs maximum prévus ne pourront en aucun cas être dépassés.

Suivant accord, une copie de chaque fiche d'inscription devra être envoyée à

INSPECTION ACADEMIQUE DU CALVADOS  
MESDAMES POMMIER SOPHIE ET LOCHER ODILE

2 PLACE DE L'EUROPE

14200 HEROUVILLE ST CLAIR

☎ 02.31.45.95.66

@ [dsden14-ieniet@ac-caen.fr](mailto:dsden14-ieniet@ac-caen.fr)

DELAI D'INSCRIPTION  
AVANT LE 09 DECEMBRE 2016  
IMPERATIVEMENT

### CONVENTIONS DE STAGE ET AUTORISATIONS DE SORTIE

#### AUCUN JEUNE NE SERA ACCEPTE SANS CONVENTION

L'autorisation de sortie complétée et signée des parents est obligatoire pour les jeunes ayant choisi de déjeuner à l'extérieur de l'ICEP et du CIFAC.

Les jeunes non autorisés reviendront du CIFAC dans nos locaux après le repas ou resteront sur place.

Une surveillance est prévue.

### REPAS

#### 3 Possibilités sont proposées :

- Déjeuner au CIFAC (à 50 mètres de l'ICEP-CFA) : prévoir la somme de 6 € pour l'achat d'un ticket par notre intermédiaire.
- Déjeuner sur place, au foyer de l'ICEP-CFA : apporter son pique-nique (micro-ondes à disposition).
- Déjeuner à l'extérieur (en dehors de l'ICEP-CFA ou du CIFAC) les élèves choisissant cette option devront fournir impérativement une autorisation parentale.

Si le jeune est demi-pensionnaire dans votre établissement, une facture peut être envoyée au collège.

**POUR DES RAISONS EVIDENTES D'ORGANISATION, LES JEUNES DEVRONT FAIRE LEUR CHOIX LORS DE L'INSCRIPTION AU MINI-STAGE.**

**SI LE JEUNE CHANGE D'AVIS (SAUF CAS DE FORCE MAJEURE : MALADIE), LE PRIX DU REPAS SERA RECLAME AU COLLEGE. EN EFFET, LES PLACES RESERVEES AU CIFAC SONT FACTUREES A L'ICEP-CFA.**

